

Paris, le 23 septembre 2009

## LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE



Groupe Socialiste du Sénat

### LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE DOIT DEMISSIONNER

Suite à la publication par la presse d'extraits d'une lettre adressée le 18 septembre dernier par le Directeur de l'Administration Pénitentiaire aux directeurs interrégionaux, Alain Anziani, Sénateur de la Gironde et chef de file du Groupe socialiste au Sénat pour le projet de loi pénitentiaire, et Jean-Pierre Michel, sénateur de la Haute-Saône, tiennent à manifester leur indignation. Ils ont immédiatement saisi la Ministre d'Etat, Garde des sceaux, lui demandant d'exiger la démission de Claude d'Harcourt.

Dans son courrier, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a ignoré les obligations de réserve et de neutralité auxquelles il est soumis en tant que fonctionnaire. En se félicitant à l'avance des conclusions du débat parlementaire sur la loi pénitentiaire, il s'est livré à une anticipation pour le moins cavalière sur les décisions du législateur.

Par ailleurs, Alain Anziani et Jean-Pierre Michel déplorent la tonalité méprisante des propos tenus par le Directeur de l'Administration pénitentiaire à l'égard du travail parlementaire. Celui-ci juge ainsi « artificiels » des sujets majeurs, tels que les droits fondamentaux des personnes détenues, les fouilles, les quartiers disciplinaires, ou le droit pour les détenus à un procès équitable. Tous ces points ont déjà fait l'objet de vives critiques des organismes internationaux (Comité contre la torture, Conseil de l'Europe), voire de condamnations de la France par la Cour Européenne des droits de l'Homme.

Ce véritable mépris du travail législatif est tout à fait inacceptable de la part d'un Directeur d'administration. De même, Monsieur d'Harcourt semble faire peu de cas des travaux de T. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et J-M Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Les évaluations ou contrôles effectués par ces autorités sur l'Administration pénitentiaire sont donc tout à fait légitimes, et même indispensables à une analyse lucide et éclairée du fonctionnement de nos prisons.

**L'attitude du Directeur est incompatible avec l'exigence de modernisation de l'Administration pénitentiaire, condition nécessaire pour une amélioration de la condition carcérale dans notre pays. C'est pourquoi, Alain Anziani et Jean-Pierre Michel considèrent que la publication de ce courrier ne peut que conduire à la démission du Directeur de l'Administration pénitentiaire.**